



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4596

Approbation d'une convention de don entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Mesdames Anne Pedrazzini, Lise Girard et Claire Corthay, pour le don de 36 œuvres de Fred Deux et Cécile Reims et d'un ensemble de livres, catalogues et CD d'une valeur de 195 000 euros

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4596 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DON ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET MESDAMES ANNE PEDRAZZINI, LISE GIRARD ET CLAIRE CORTHAY, POUR LE DON DE 36 ŒUVRES DE FRED DEUX ET CECILE REIMS ET D'UN ENSEMBLE DE LIVRES, CATALOGUES ET CD D'UNE VALEUR DE 195 000 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Suite à l'exposition présentée au Musée des beaux-arts de Lyon à l'automne 2017 « le Monde de Fred Deux », Mesdames Anne Pedrazzini, Lise Girard et Claire Corthay, prêteuses de plusieurs œuvres de Fred Deux, ont émis le souhait de faire don au musée de 36 œuvres de Fred Deux et Cécile Reims et d'un ensemble de livres, catalogues et CD. Ces œuvres font partie de l'héritage qu'elles ont reçu de leurs parents, Marguerite et Pierre Magnenat.

Ce don, qui est fait à titre gratuit et définitif, a reçu l'avis favorable de la « commission scientifique régionale d'acquisition pour les musées » du 13 mars 2018.

Cette importante donation permettra de donner vie véritablement à cette figure singulière qui pourrait être rattachée, comme Max Schoendorff, au dernier surréalisme.

La convention jointe au présent rapport et établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Mesdames Anne Pedrazzini, Lise Girard et Claire Corthay formalise les modalités du don et de diffusion des œuvres.

L'ensemble des 36 œuvres de Fred Deux et Cécile Reims et l'ensemble de livres, catalogues et CD constituant ce don, dont la valeur globale est estimée à 195 000 euros est détaillé dans une annexe jointe à la convention.

Le don est assorti de conditions et charges puisque la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon s'engage à valoriser ce fonds par le biais d'accrochages, de médiation, et d'édition, et à faire figurer, à la demande des donateurs, la mention « Donation en souvenir de Marguerite et Pierre Magnenat ».

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-Arts de Lyon et Mesdames Anne Pedrazzini, Lise Girard et Claire Corthay, pour le don 36 œuvres de Fred Deux et Cécile Reims et d'un ensemble de livres, catalogues et CD, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
3. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

| Désignation | Nature comptable | Montant en € |
|---|------------------|--------------|
| 36 œuvres et un ensemble de livres, catalogues et CD de Fred DEUX et Cécile REIMS | 2168 | 195 000€ |

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER